

Corum® s'utilise avec un adjuvant

| Cultures            |                                                                                                   | Adjuvants* conseillés et possibles                                                                                   |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Grandes Cultures    | Pois protéagineux                                                                                 | <b>ACTIROB B</b> ,<br>SILWET L77, HELIOSOL,<br>GONDOR, CANTOR, TRS2,<br>ADIGOR, PIXIES, EXSENTIA,<br><b>ADENDA**</b> |
|                     | Féverole                                                                                          |                                                                                                                      |
|                     | Luzerne, Trèfles                                                                                  |                                                                                                                      |
|                     | Soja                                                                                              |                                                                                                                      |
| Cultures légumières | Cultures porte-graines mineures (Trèfle violet, trèfle blanc, trèfle incarnat, luzerne, sainfoin) | GONDOR, CANTOR, PIXIES                                                                                               |
|                     | Pois de conserve                                                                                  |                                                                                                                      |
|                     | Haricots                                                                                          |                                                                                                                      |

\*Marques principales (les seconds noms commerciaux sont possibles bien que non listés dans ce document).  
\*\*Conseillé sur soja  
Liste non exhaustive. Autres adjuvants, nous conseiller. Pour chacun des adjuvants, assurez-vous qu'il est bien autorisé sur la culture que vous vous apprêtez à traiter.

Corum® dans les programmes de désherbage

Dans toutes les situations, il est recommandé de raisonner l'utilisation de Corum® selon les adventices à contrôler et leur niveau d'infestation. En cas de flores très diversifiées, il est recommandé de mettre en œuvre un programme de désherbage combinant agronomie et applications herbicides en séquence ou en mélange (se référer à la réglementation en vigueur sur les mélanges). Se reporter aux différentes pages de ce document pour prendre en compte les spécificités de chacune des cultures.

Champ d'activité de Corum® à 1,25 l/ha + adjuvant

|                           |    |                            |   |                      |    |
|---------------------------|----|----------------------------|---|----------------------|----|
| Amarante réfléchie        | TS | Alchémille des champs      | S | Séneçon commun       | MS |
| Barbarée                  | TS | Arroche étalée             | S | Véronique sp.        | MS |
| Capselle bourse-à-pasteur | TS | Chénopode blanc            | S | Mercuriale annuelle* | PS |
| Colza (repousse)          | TS | Coquelicot*                | S | Pensée des champs    | NS |
| Datura stramonie          | TS | Ethuse                     | S |                      |    |
| Géranium à f. rondes      | TS | Fumeterre officinal        | S |                      |    |
| Laiteron des champs       | TS | Gaillet gratteron*         | S |                      |    |
| Morelle noire             | TS | Lamier amplexicaule        | S |                      |    |
| Moutarde blanche          | TS | Lamier pourpre*            | S |                      |    |
| Myosotis                  | TS | Linlaire sp.               | S |                      |    |
| Pourpier potager          | TS | Matricaire sp.             | S |                      |    |
| Ravenelle                 | TS | Pisserlit*                 | S |                      |    |
| Sanve                     | TS | Renouée à f. de patience   | S |                      |    |
| Sisymbre sp.              | TS | Renouée des oiseaux*       | S |                      |    |
| Stellaire                 | TS | Renouée liseron*           | S |                      |    |
| Tabouret des champs       | TS | Renouée persicaire         | S |                      |    |
|                           |    | Rumex sp. [issu de graine] | S |                      |    |

|    |                                             |
|----|---------------------------------------------|
| TS | Adventices Très Sensibles (95-100%)         |
| S  | Adventices Sensibles (85-95%)               |
| MS | Adventices Moyennement Sensibles (70-85%)   |
| PS | Adventices Peu Sensibles (50-70%)           |
| NS | Adventices Non ou très peu Sensibles (<50%) |

\* Espèces adventices dont la sensibilité s'est parfois révélée irrégulière dans les essais.  
Champ d'activité établi sur la base des résultats BASF Agro et Instituts Techniques en France sur les différentes cultures (protéagineux et cultures légumières).  
Les niveaux d'efficacité mentionnés dans ce tableau sont issus de moyennes d'efficacité obtenues dans les essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un niveau d'efficacité pouvant être inférieur pour l'une ou l'autre des adventices.

Conditions générales d'utilisation

Stade des Adventices  
Corum® s'utilise sur des adventices jeunes et peu développées en situation de pousse active. Le stade optimum de traitement se situe entre les stades « cotylédons » et 2-3 feuilles maximum des dicotylédones adventices.

Corum® s'utilise à la dose autorisée de 1,25 l/ha ou à une dose adaptée, en post-lévée des cultures autorisées.  
- L'utilisateur décide sous sa propre responsabilité du choix des doses et des produits utilisés dans le programme, en fonction de la flore, du type de sol, du climat, de l'état de la culture.  
- Tout usage non conforme à nos préconisations est sous l'entière responsabilité de son utilisateur.

Il est recommandé de respecter les conditions d'emploi habituelles pour des produits de post-lévée, à savoir :  
- Appliquer sur une culture en bon état végétatif,  
- Appliquer en dehors des périodes de fortes amplitudes thermiques dans les jours qui précèdent ou qui suivent l'application,  
- Ne pas appliquer si les températures minimales sont inférieures à 5°C d'une part et si les températures maximales sont supérieures à 25°C d'autre part, dans les jours qui précèdent ou qui suivent l'application,

- Appliquer en dehors des périodes de fortes amplitudes thermiques (plus de 15°C d'écart de température entre les minimums et les maximums au cours de la journée, dans les jours qui précèdent ou qui suivent l'application),  
- Appliquer en conditions d'hygrométrie supérieure à 60% afin de favoriser l'efficacité du produit,  
- Dans les conditions de sécheresse ou de forte chaleur (> 25°C), traiter tôt le matin ou en soirée,  
- Appliquer sur feuillage sec,  
- Traiter en l'absence de vent et de préférence, le matin ou le soir : toutes les cultures autres que les protéagineux et les légumineuses sont susceptibles d'être affectées par les dérivés de Corum®.  
- Appliquer sur une culture ne souffrant d'aucun stress particulier. Ce stress peut être dû à une mauvaise implantation, à la présence de parasites ou de maladies, à des conditions climatiques défavorables (périodes de froid ou de fortes amplitudes thermiques, excès d'eau ou sécheresse), à de possibles effets des herbicides utilisés en pré-lévée ou encore de carence minérale,  
- Appliquer un volume de bouillie de 100 à 250 litres à l'hectare,  
- Cultures suivantes : se reporter à l'étiquette.

Gestion responsable des substances actives

Au-delà du respect des Bonnes Pratiques Agricoles, pour la protection des ressources en eau, BASF Agro recommande des préconisations spécifiques pour toutes ses spécialités à base de la substance active bentazone.  
Date d'application : Corum® doit être utilisé dans le respect des stades d'utilisation, en dehors des périodes de recharge de la nappe :  
• à l'automne, jusqu'au 25 septembre sur jeunes cultures et jusqu'au 15 octobre sur cultures développées.  
• à partir du 15 mars.  
Dose maximale/ha/an : Ne pas dépasser la dose 1000 g de bentazone/ha/an lors de programme avec des solutions à base de bentazone ou lors de succession de cultures traitées avec des solutions à base de bentazone. Sur les mêmes principes, ne pas dépasser la dose de 75 g/ha/an d'imazamox.  
Sur les zones de captages, ne pas utiliser sur les sols dont le taux de matière organique est inférieur à 1,7% ni sur les sols sensibles aux transferts (sols superficiels ou sols avec nappes peu profondes). Pour plus d'informations, nous consulter.

Mentions légales

|                                   |                                                                                                  |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Marque déposée BASF               | <b>CORUM®</b>                                                                                    |
| AMM                               | N° 2120120                                                                                       |
| Composition                       | 22,4 g/l imazamox + 480 g/l bentazone                                                            |
| Formulation                       | Concentré soluble (SL)                                                                           |
| Nombre max. d'applications        | 1 application/an, avec fractionnement possible à condition de ne pas dépasser la dose autorisée. |
| ZNT (distance aux points d'eau)   | 5 mètres                                                                                         |
| ZNT (zone non cultivée adjacente) | 5 mètres                                                                                         |
| DAR                               | BBCH 25 sauf pour les légumineuses fourragères : BBCH 19                                         |
| DRE                               | 6 heures                                                                                         |

Pour toutes informations techniques, nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel gratuits

Protection utilisateur lors de la manipulation : gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié selon norme NF EN ISO 27065, tablier Cat. III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

BASF France SAS - Division Agro – 21, chemin de la Sauvagerie – 69134 Ecully Cedex. N° d'agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.  
**ATIC®AQUA** - Numéro d'AMM : n°2090011 - Composition : 455 g/L pendiméthaline - Formulation : CS (suspension de capsules) - **NIRVANA® S** - Numéro d'AMM 2090016 - Composition : 16,7 g/l imazamox + 250 g/l pendiméthaline - Formulation : EC - **PROWL® 400** - Numéro d'AMM 8900681 - Composition : 400 g/l pendiméthaline - Formulation : SC - **STRATOS® ULTRA** - Numéro d'AMM 9000490 - Composition : 100 g/l cycloxydimine – Formulation : EC. Détenteur d'homologation : BASF. ® Marque déposée BASF. **ACTIROB® B** marque déposée Novance et détenteur de l'AMM Oleon N.V.Assenedestraat - Numéro d'AMM 9400076 - Composition : 842 g/l huile de colza esterifiée - Formulation : EC - **HELIOSOL®** marque déposée Action Pin - Numéro d'AMM 7200313 - Composition : 665 g/l alcools terpéniques - Formulation : EC - **CANTOR®** - marques déposées Interagro (UK) Ltd - Numéro d'AMM 2090013 - Composition : 750 g/l triglycéride d'hydrolylé 10 OE - Formulation : EC - **GONDOR®** marque déposée et détenteur de l'AMM : De Sangosse S.A.S. - Numéro d'AMM 2100072 - Composition : 488 g/L Ichtinine formulés avec ester méthylique d'huile végétale - Formulation : EC - **TRS2®** - Numéro d'AMM 2120140 - Composition : 600 g/l d'oléate d'éthyle de bournesol - Formulation EC - **ADIGOR®** - AMM n° 2101141 - 440 g/l d'huile de colza esterifiée – EC - \* Marque déposée et détenteur de l'AMM : Syngenta. **SILWET L 77®** : ® marque déposée Momentive Performance Materials Inc - Détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE SAS - Numéro d'AMM : 2000235 - Composition : 60,38 g/L heptaméthyltrisiloxane modifié polyalkylénoxyde (hydroxylé) + 785,5 g/L heptaméthyltrisiloxane modifié polyalkylénoxyde (méthyle) – Formulation : Concentré dispersable. **EXSENTIA®** : ® marque déposée et détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE SAS - Numéro d'AMM n° 2270355 - Composition : 467 g d'esters méthyliques d'acide gras, C16-C18 et C78 insaturés + 752,2 g/l de sulfate d'ammonium – Formulation : Emulsion de type huileux. **ADENDA®** - marque déposée et détenteur de l'AMM Comptoir commercial des lubrifiants - Numéro d'AMM 2140235 - Composition : 831 g/L esters méthyliques d'acides gras, C16-C18 et C18 insaturés - Formulation : EC - **PIXIES®** marque déposée et détenteur de l'AMM Cerience - Numéro d'AMM 2150493 - Composition : 435 g/L Alkylpolyglucoside - Formulation : EC.

Edition Décembre 2022 - 191MCHE1022R - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF ou'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. **Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensible. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.** Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou <http://www.agro.basf.fr> et/ou <http://www.phytodata.com>. Pour les produits hors BASF, consulter les sites des firmes concernées. Crédit photos : BASF - Christian Watier H

**CORUM®** : SGH07, SGH09 - Attention - EUH208 : Peut déclencher une réaction allergique. Contient : bentazone (ISO); 2,2-dioxyde de 3-isopropil-2,1,3-benzothiadiazine-4-one. - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - H302 : Nocif en cas d'ingestion - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **ATIC®AQUA** : SGH07, SGH09 - Attention - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. - H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **NIRVANA® S** : SGH07, SGH09 - Attention - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - H315 : Provoque une irritation cutanée. - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **PROWL®400** : SGH09 - Attention - EUH208 : Contient : pendiméthaline, 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **STRATOS® ULTRA** : SGH07, SGH08, SGH09 - Danger - EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. - H315 : Provoque une irritation cutanée. - H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. - H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. - H361d : Susceptible de nuire au fœtus - H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **ACTIROB® B** : EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. **HELIOSOL®** – SGH09 – Attention - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. EUH208 Contient du dipentène. Peut produire une réaction allergique. H319 Provoque une irritation sévère des yeux. **CANTOR®** - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. – H412 : Nocif pour les organismes, entraîne des effets néfastes à long terme. **GONDOR®** - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. **TRS2®** : EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. **ADIGOR®** : SGH07 – SGH08 - SGH09 - Danger - H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. **SILWET L 77®** : SGH07, SGH09 – Attention - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. - H332 : Nocif par inhalation. - H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. **EXSENTIA®** : EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. **ADENDA®** : EUH401 : respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. **PIXIES®** : SGH05 – Danger - H318 : Provoque des lésions oculaires graves ; H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 : respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Corum®, IL EST LE SEUL À EN FAIRE AUTANT POUR VOUS.



Pour désherber, en post-lévée :

- les pois protéagineux d'hiver et de printemps,
- les pois écosés et non écosés frais,
- les haricots écosés et non écosés frais,
- les féveroles d'hiver et de printemps,
- les légumineuses fourragères luzerne\*,
- le soja,
- les cultures porte-graines mineures\*\*
- les légumineuses potagères sèches\*\*\*



\*Légumineuses fourragères = luzerne, trèfle violet, trèfle blanc et trèfle incarnat.  
\*\*Cultures porte-graines mineures = luzerne, sainfoin, trèfle violet, trèfle blanc et trèfle incarnat.  
\*\*\*Légumineuses potagères sèches = fèves sèches, haricots secs, pois secs et lentilles sèches.

Qu'est-ce que Corum® ?

- Composition : 22,4 g/l imazamox + 480 g/l bentazone
- Formulation : SL (concentré soluble)
- Stade d'application : s'applique en post-lévée précoce des cultures et des adventices

| Cultures                                                                                            | Dose autorisée | Stade d'application | Nombre de traitements | DAR ou stade limite d'application |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------------|-----------------------|-----------------------------------|
| Pois protéagineux d'hiver et de printemps                                                           | 1,25 l/ha      | BBCH 12- 25 **      | 1*                    | F (BBCH 25)                       |
| Pois écosés et non écosés frais                                                                     |                |                     |                       |                                   |
| Haricots écosés et non écosés frais                                                                 |                |                     |                       |                                   |
| Féverole d'hiver et de printemps                                                                    |                |                     |                       |                                   |
| Fèves sèches, haricots secs et pois secs                                                            | 1,25 l/ha      | BBCH 12 -19 **      | 1*                    | F (BBCH 19)                       |
| Soja                                                                                                |                |                     |                       |                                   |
| Luzerne                                                                                             | 1,25 l/ha      | BBCH 12 -19 **      | 1*                    | F (BBCH 19)                       |
| Cultures porte-graines mineures : luzerne, sainfoin, trèfle violet, trèfle blanc et trèfle incarnat | 1,25 l/ha      | -                   | 1*                    | -                                 |

\*Fractionnement possible à condition de ne pas dépasser 1.25 L de produit par hectare et par culture.  
\*\*BBCH 12 : 2 feuilles (ou 1<sup>ère</sup> feuille trifoliée), BBCH 19 : 9 feuilles visibles, BBCH 25 : 5 pousses latérales visibles.

Mode d'action de Corum®

| Substance active                  | Imazamox                                                                                                                        | Bentazone                                                                                  |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Famille chimique                  | Imidazolinones                                                                                                                  | Benzothiadiazones                                                                          |
| Mode d'action                     | Inhibition de la synthèse des acides aminés (Inhibiteur de l'ALS)                                                               | Inhibition de la photosynthèse (blocage de la protéine D1 du photosystème II)              |
| Groupe HRAC                       | 2 (B)                                                                                                                           | 6 (C3)                                                                                     |
| Mécanismes                        | Entraîne un blocage de la synthèse d'acides aminés essentiels et en conséquence l'interruption de la synthèse des protéines     | Inhibe le transport des électrons au cours de la photosynthèse au niveau des chloroplastes |
| Conséquences/ effets et symptômes | Blocage de la croissance<br>Destruction des méristèmes<br>Plantules nanifiées, rougissements ou jaunissements selon les espèces | Brûlures, nécroses des plantes sensibles                                                   |

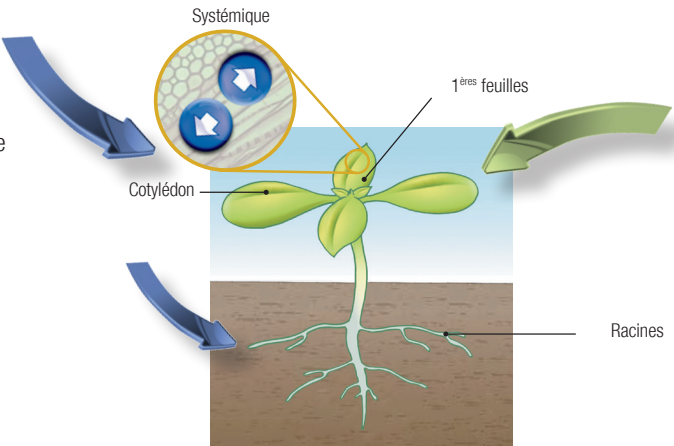
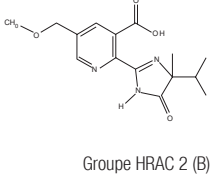
L'imazamox et la bentazone sont deux substances actives très complémentaires.

- Les champs d'activité herbicide se complètent, ce qui permet à Corum® d'apporter une activité herbicide renforcée sur dicotylédones.
- Elles présentent des voies d'absorption et des modes de diffusion différents (contact et systémique) pour une meilleure efficacité et régularité.
- L'association de deux molécules à mode d'action différent est un atout pour se prémunir contre l'apparition et le développement d'adventices résistantes.

Corum® : Voies d'absorption chez les adventices dicotylédones

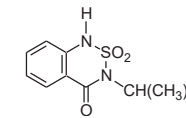
imazamox

- Absorption foliaire (pour 2/3 environ)
- Absorption racinaire (pour 1/3 environ)
- Migration par système



bentazone

- Absorption foliaire
- Activité de contact



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



## SOJA

Le soja se désherbe en pré et en post-levée bien que peu de solutions soient disponibles actuellement. Corum® permet sur cette culture de contrôler des adventices, soit fréquentes, soit mal maîtrisées, par les autres solutions herbicides.



### Recommandations

Corum® s'applique à partir du stade 1 feuille trifoliée de la culture.

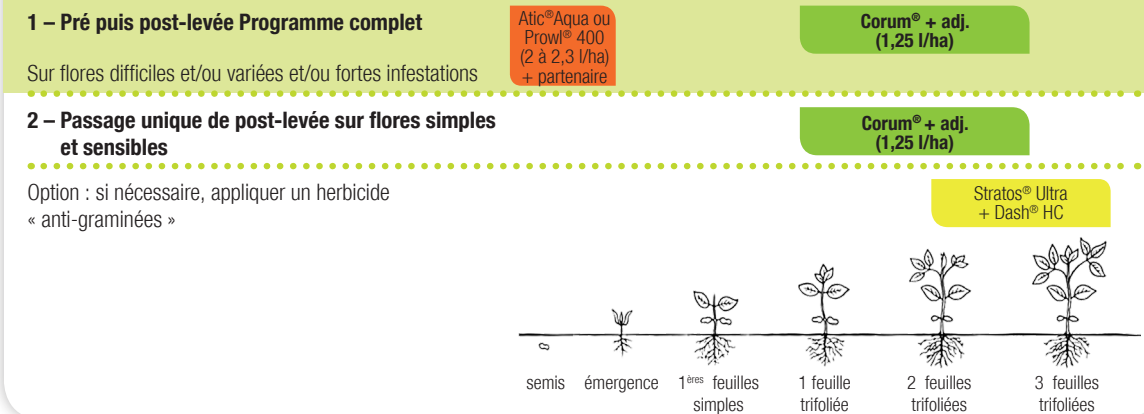
**PROGRAMME 1 :**  
**Programme complet et polyvalent avec 1 application de pré-levée suivie d'1 application de post-levée**

En culture de soja, notamment dans les situations de forte infestation de graminées et/ou de flores dicotylédones très diversifiées, mettre en œuvre un programme de désherbage approprié à base de produits adaptés en pré-semis, ou de post-semis prélevée, tel que Atic®Aqua ou Prowl® 400 avec ou sans partenaire, suivi de Corum® en post-levée.

**PROGRAMME 2 :**  
**Appliquer Corum® en 1 application de post-levée**

Dans les situations particulières de flores spécifiques et sensibles en pressions faibles à modérées, il est possible d'appliquer Corum® en un seul passage. Dans le cadre de l'application unique, intervenir tôt sur des adventices jeunes et peu développées (entre cotylédons et 2-3 feuilles des dicotylédones). Adapter éventuellement les doses selon les espèces présentes et leur stade de développement.

#### Corum® sur soja : 2 solutions de désherbage



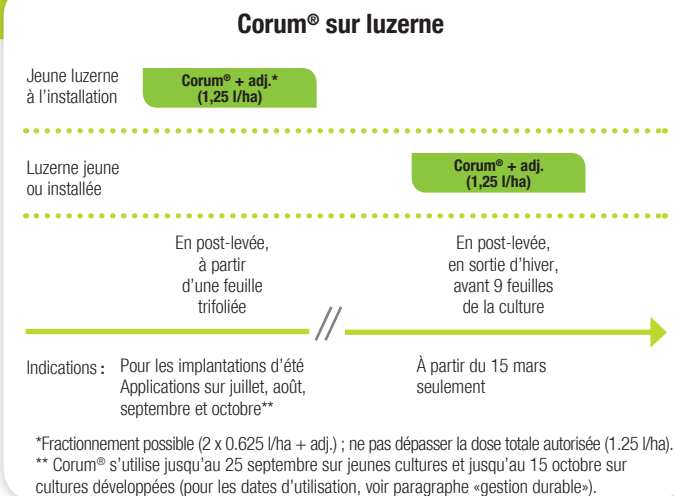
Des symptômes (nécroses, décolorations, tassements) peuvent apparaître suite à l'application de Corum® + adjuvant en fonction des conditions climatiques, de l'état cultural et de l'interaction avec les autres produits utilisés dans le cadre du programme de désherbage. Le respect des conditions d'emploi de Corum® (dose, adjuvant, stade, état de la culture) limitera l'impact sur le développement ultérieur de la culture.

## LUZERNE



### 2 SOLUTIONS DE DÉSHERBAGE

- Luzerne à l'implantation : Corum® s'applique à partir du stade 1<sup>ère</sup> feuille trifoliée.
  - Luzerne installée, Corum® s'applique avant le stade 9 feuilles de la culture. Corum® s'applique en mélange avec un adjuvant pour bouillie herbicide et peut être complété avec un partenaire herbicide adapté selon la flore présente.
- Avant toute utilisation se reporter aux « conditions générales d'utilisation ».



## POIS PROTEAGINEUX D'HIVER ET DE PRINTEMPS

Actuellement, peu de solutions sont disponibles pour désherber les pois protéagineux en post-levée. Corum® est une des rares solutions herbicide anti-dicots de post-levée à large spectre disponible sur cette culture. Pour étendre son spectre si besoin sur certaines adventices, il pourra être associé au cas par cas avec PROWL® 400.



### Recommandations

Corum® s'applique à partir du stade 2 feuilles étalées de la culture. Corum® s'utilise jusqu'à la dose maximale de 1,25 l/ha en post-levée des pois protéagineux.

**PROGRAMME 1 :**  
**Programme complet et polyvalent avec 1 application de pré-levée suivie d'1 application de post-levée**

Dans les situations de fortes infestations, notamment de graminées et/ou de flores dicotylédones diversifiées et difficiles, mettre en œuvre un programme de désherbage :

- En pré-levée : une solution herbicide adaptée à la flore, appliquée en post-semis pré-levée avec Prowl® 400\* ou Nirvana® S (à la dose de 3 l/ha maximum). Un partenaire herbicide à base d'aclofen ou de clomazone pourra également être ajouté.
- En post-levée : Corum® + adjuvant seul ou en mélange avec un partenaire herbicide tel que Prowl® 400\* selon la flore présente.

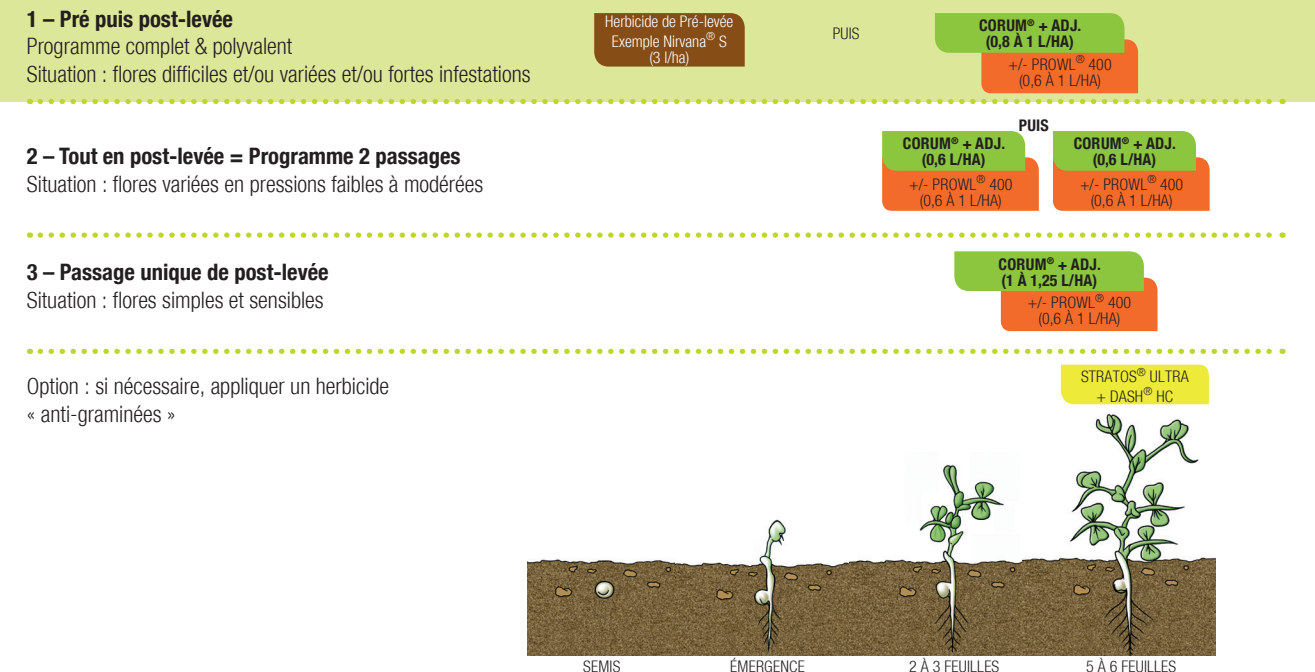
**Programme 2 :**  
**Programme avec 2 applications en post-levée**

Dans les situations de flores variées, pressions faibles à modérées, mettre en œuvre un programme en 2 passages à base de Corum® + adjuvant seul ou en mélange avec Prowl® 400\* selon la flore présente. La première intervention se fera tôt sur des adventices peu développées. Le renouvellement du traitement interviendra dans les 8 à 10 jours après la première application. Veiller à respecter une dose totale maximale appliquée de Corum® de 1,25 l/ha sur la culture.

**Programme 3 :**  
**Corum® en 1 application de post-levée**

Dans les situations particulières de flores spécifiques et sensibles, pressions faibles à modérées, Corum® s'applique en un seul passage, complété ou non de Prowl® 400\* selon les espèces présentes. Dans le cadre de l'application unique, intervenir tôt sur des adventices jeunes et peu développées (entre cotylédons et 2-3 feuilles des dicotylédones). Adapter éventuellement les doses selon les espèces présentes et leur stade de développement.

#### Corum® sur pois protéagineux : 3 solutions de désherbage



Des symptômes (nécroses, décolorations, tassements) peuvent apparaître suite à l'application de Corum® + adjuvant en fonction des conditions climatiques, de l'état cultural et de l'interaction avec les autres produits utilisés dans le cadre du programme de désherbage. Le respect des conditions d'emploi de Corum® (dose, adjuvant, stade, état de la culture) limitera l'impact sur le développement ultérieur de la culture.

## HARICOTS & POIS DE CONSERVE

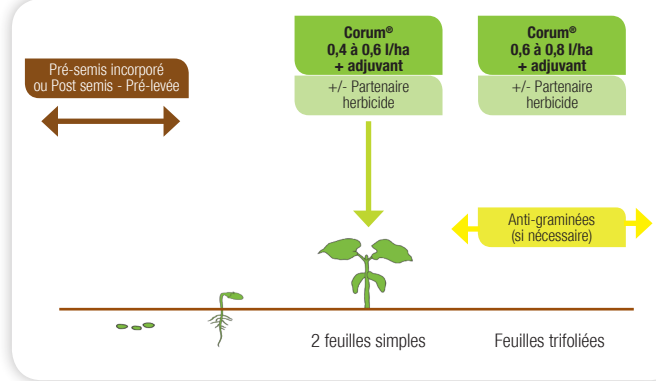
Corum® s'utilise à la dose maximum de 1,25 l/ha en post-levée des cultures de haricots non écosés frais (haricot vert), haricots écosés frais (flageolet...), haricots secs, pois écosés frais (pois de conserve), pois non écosés frais et pois secs. Il s'utilise sur des adventices jeunes et peu développées (entre cotylédons et 2-3 feuilles des dicotylédones). Moduler la dose d'emploi en fonction du stade de la culture, des adventices présentes et de leur stade. Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").



### Recommandations sur haricots

Corum® + adjuvant s'applique à partir du stade 2 feuilles simples de la culture et jusqu'au stade 3<sup>ème</sup> feuille trifoliée. Corum® s'utilise à partir de 2 feuilles simples à dose modulée et à partir du stade 1<sup>ère</sup> feuille trifoliée pour la pleine dose. Pour respecter le stade maximum BBCH 25, il conviendra d'appliquer Corum® + adjuvant au maximum 30 jours après le semis pour les haricots à cycle court (cycle de 60 jours) et 40 jours après le semis pour les haricots à cycle long (cycle de 75 jours ou plus) ce qui correspond à titre indicatif au stade 4<sup>ème</sup> feuille trifoliée (BBCH 14). Pour les haricots à cycles courts (<60 jours), il conviendra dans tous les cas de respecter un DAR minimum de 28 jours. Afin de garantir un meilleur contrôle des adventices, un fractionnement de l'application doit être envisagé :

- Premier passage à la dose de 0,4 à 0,6 l/ha : sur adventices peu développées, au stade 2 feuilles simples de la culture.
  - Deuxième passage à la dose de 0,6 à 0,8 l/ha : 6 à 8 jours après le premier passage selon la dynamique de croissance des adventices, au stade 1<sup>ères</sup> feuilles trifoliées de la culture. Ne pas dépasser la dose totale appliquée de 1,25 l/ha de Corum®.
- Par temps frais (températures < 10°C), retarder le premier passage de quelques jours. Dans les situations de forte infestation ou de flore dicotylédone très diversifiée, l'emploi



d'un partenaire herbicide en mélange avec Corum® + adjuvant peut s'envisager pour étendre son champ d'activité et compléter son action. Pour plus d'informations nous consulter.

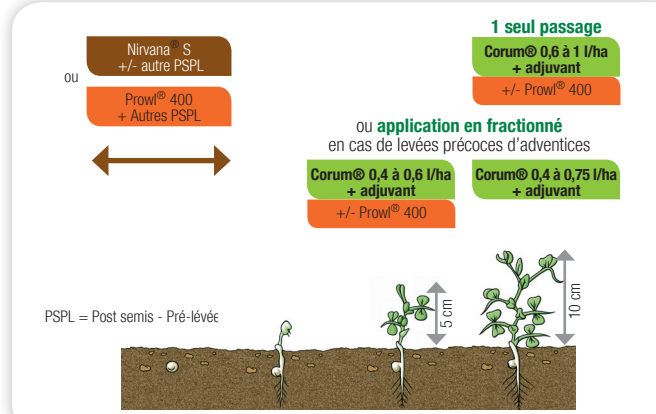
Corum® + adjuvant recommandé en application fractionnée dans un programme de désherbage après une application de pré-levée.

### Recommandations sur pois de conserve

Corum® + adjuvant s'applique à partir du stade 5 cm du pois sans dépasser la dose de 0,6 l/ha et à partir du stade 10 cm du pois pour une dose supérieure à 0,6 l/ha. Un fractionnement doit être envisagé en situation de levées précoces et échelonnées d'adventices, notamment en cas d'absence d'application de pré-levée :

- Premier passage sur un pois de plus de 5 cm à la dose de 0,4 à 0,6 l/ha sur adventices peu développées.
- Deuxième passage à la dose de 0,4 à 0,75 l/ha : 8 à 10 jours après le premier passage selon la dynamique de croissance des adventices et le stade de la culture. Ne pas dépasser la dose totale appliquée de 1,25 l/ha de Corum®.

Pour étendre son spectre si besoin sur certaines adventices, Corum® + adjuvant pourra être associé au cas par cas avec Prowl® 400. Pour plus d'informations, nous consulter.



### Sélectivité sur haricots et pois de conserve

Des symptômes (nécroses, décolorations, tassements) peuvent apparaître suite à l'application de Corum® + adjuvant en fonction des conditions climatiques, de l'état cultural et de l'interaction avec les autres produits utilisés dans le cadre du programme de désherbage. Le respect des conditions d'emploi de Corum® (dose, choix d'adjuvant, stade, état de la culture) limitera l'impact sur le développement ultérieur de la culture. Pour plus d'informations, nous consulter.

Se reporter aux « conditions générales d'utilisation » de ce document. Pour plus d'informations, contactez votre interlocuteur technique.

## FEVEROLE D'HIVER ET DE PRINTEMPS

Corum® est un herbicide anti-dicots de post-levée à large spectre disponible pour le désherbage des féveroles.



### Recommandations

Corum® s'applique à partir du stade 2 feuilles étalées des féveroles.

Programme complet et polyvalent avec 1 application de pré-levée suivie d'1 application de post-levée.

Dans les situations de fortes infestations, notamment en graminées et/ou de flores dicotylédones diversifiées et difficiles, mettre en œuvre un programme de désherbage :

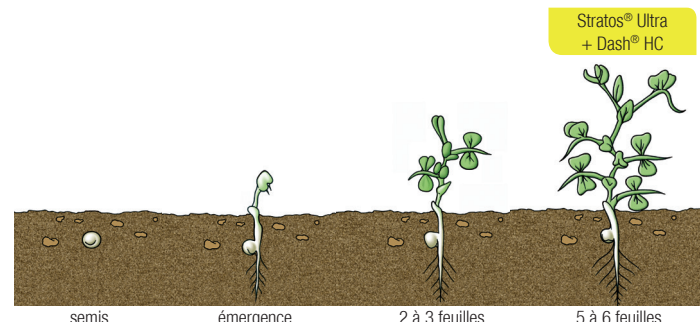
- En pré-levée : une solution herbicide adaptée à la flore, appliquée en post-semis pré-levée telle que Prowl® 400 ou Nirvana® S (à la dose de 3 l/ha maximum). Un partenaire herbicide à base d'aclofen ou de clomazone pourra également être ajouté.
- En post-levée : Corum® + adjuvant.

Pré puis post-levée  
Programme complet & polyvalent  
Situation : flores difficiles et/ou variées et/ou fortes infestations

Herbicide de Pré-levée Exemple Nirvana® S (3 l/ha)

Corum® + adj. (0,8 à 1 l/ha)

Option : si nécessaire, appliquer un herbicide « anti-graminées »



Des symptômes (nécroses, décolorations, tassements) peuvent apparaître suite à l'application de Corum® + adjuvant en fonction des conditions climatiques, de l'état cultural et de l'interaction avec les autres produits utilisés dans le cadre du programme de désherbage. Le respect des conditions d'emploi de Corum® (dose, adjuvant, stade, état de la culture) limitera l'impact sur le développement ultérieur de la culture.

## CULTURES PORTE-GRAINES MINEURES

Corum® s'utilise à la dose maximale de 1,25 l/ha en post-levée des « Cultures Porte-Graines Mineures » suivantes : luzerne, sainfoin, trèfle violet, trèfle blanc et trèfle incarnat. Corum® s'applique : - sur jeunes cultures à l'implantation à partir du stade 2 feuilles (BBCH12 soit 1 feuille trifoliée).

- sur cultures déjà implantées, avant le stade 9 feuilles. Des symptômes (nécroses, décolorations, tassements) peuvent apparaître suite à l'application de Corum® + adjuvant en fonction des conditions climatiques, de l'état cultural et de l'interaction avec les autres produits utilisés dans le cadre du programme de désherbage. Le respect des conditions d'emploi de Corum® (dose, adjuvant, stade, état de la culture) limitera l'impact sur le développement ultérieur de la culture.

Sur jeunes cultures (moins d'un an), ne pas utiliser en programme avec Nirvana® S.